

Habitat : Mise à disposition du projet de convention OPAH au public

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche lance prochainement une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine immobilier bâti. Pour mener cette opération d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration de l'habitat, une convention doit être signée avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat.

En application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation, le projet de convention doit être porté à connaissance du public avant signature officielle.

Toute personne peut ainsi venir consulter le projet de convention OPAH au siège de la communauté de communes, 16 rue des Abeilles 07150 à Vallon Pont d'Arc :

- Pendant les heures d'ouverture
- Jusqu'au 16 mai 2024.

Publié le ven 19/04/2024 - 13:16